

Question présentée par le député :

M. Alberto Velasco

Date de dépôt : 27 février 2020

Question écrite urgente

Les locataires victimes de l'incendie de l'immeuble du 23, boulevard Georges-Favon doivent être soutenus par l'Etat

Le 30 janvier dernier, les cuisines du célèbre restaurant *La Cave valaisanne* brûlaient, provoquant un incendie d'ampleur et l'évacuation totale de l'immeuble du 23, boulevard Georges-Favon et de ses habitant-e-s. La plupart des habitant-e-s de l'immeuble ont tout perdu dans l'incendie et ne sont pas dans la possibilité financière de se reloger, car pendant le temps de l'enquête en cours qui doit établir la responsabilité du sinistre, le propriétaire n'est pas tenu de reloger ses locataires. Sans soutien, certains locataires ont sollicité l'Hospice général qui n'a pu les reloger qu'en hébergement d'urgence sur une très courte période de quelques jours. Or, l'Hospice est une institution de droit public dont la mission est justement de trouver des solutions pendant toute la période de précarisation que traverse une personne. La perte d'un logement est un cas de grande fragilité sociale qui peut avoir des répercussions très graves sur d'autres aspects de la vie de celles et ceux qui la subissent.

- 1. Pourquoi les personnes qui ont sollicité l'Hospice général n'ont-elles pas pu être relogées plus de 5 nuits ?*
- 2. Quelles sont les solutions d'hébergement que peut prendre le Conseil d'Etat dans de tels cas de nécessité pour reloger les personnes sans solutions de relogement ?*
- 3. Que compte faire concrètement le Conseil d'Etat pour les locataires du 23, boulevard Georges-Favon qui n'ont pas trouvé de solutions d'hébergement ?*